

Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon

sentiers.davenir@laposte.fr

Bulletin d'information du 1^{er} trimestre 2019

Vie de l'association :

Nous avons enfin obtenu notre N° définitif, avons été publiés au JO, avons ouvert notre compte en banque et même reçu notre premier chéquier il y a quelques jours ! Nous approchons des 130 adhérents. Le bureau s'est réuni 2 fois, le CA a été consulté 1 fois, il y a eu 1 «réunion de secteur » et une réunion de préparation aux réunions « de secteur ».

Etudes par secteur sur Locoal Mendon :

Elles ont débuté en ce début d'année 2019.

Deux secteurs ont démarré, le sud de Saint Jean (animateur Raymond Charguillon) et Le Coedo/la Forest (animateur Gérard Bénichou).

Une première réunion d'échanges entre voisins a eu lieu le 2 février 2019 sur le secteur sud de Saint Jean. Un questionnaire de description de l'état des lieux et des usages (en PJ) est en cours d'expérimentation dans ces deux secteurs pionniers.

Je vous rappelle les noms des personnes qui avaient été pressenties le 13 octobre 2019 pour animer les échanges :

Secteur Pénines Pointe du Listrec Corn er Porh : Jean Paul Pedeluq et Jacqueline Geffroy

Secteur Kercune Le Neguan : Ronan Goavec et Thierry Guyhonvarch

Secteur Le Coedo : Gérard Benichou

Secteur Penhouet : Gilles le Baron

Secteur Rive sud étang et bras de mer Saint Jean : Raymond Charguillon

Secteur Lesdour : Anne et Jean Pierre Le Port

Secteur Listrec : Gwen Le Corre (dans un premier temps).

Il est prévu d'expérimenter la méthode sur ces deux secteurs « pionniers » au premier semestre 2019 avant de démarrer les études sur les autres zones. Il conviendra de trouver des « volontaires animateurs » pour les secteurs qui ne sont pas encore représentés.

Lettre aux deux Autorités environnementales (Ae Nationale et Régionale) :

Nous avons indiqué à M. Le préfet que les procédures mises en œuvre par la DDTM dans le cadre de la prescription de la SPPL et de la création du sentier littoral nous paraissaient nettement sortir du cadre réglementaire. L'une de nos remarques concernait les procédures « environnementales ». La saisine des Ae par M. Le Préfet permettra de lever le doute sur ce point particulier. Notre correspondance aux Ae (En PJ) exprime notre point de vue qui, espérons le, sera suivi par l'Autorité environnementale. Dans ce nouveau cadre de procédure, s'il est retenu, nous devrions pouvoir obtenir la concertation que nous souhaitons depuis l'origine de notre démarche. Les études par secteur anticipent cette ouverture d'une concertation.

Réponse de M Le Préfet à notre courrier du 2 décembre 2018:

Ce courrier de M. Le Préfet (En PJ) et la copie de la lettre à l'Autorité environnementale que nous lui avons adressée, se sont très probablement croisés...

Dans sa lettre, M Le Préfet estime qu'une concertation a eu lieu sur le projet de SPPL de Locoal Mendon. Il indique que, toutefois, les services de la DDTM prendront contact pour une réunion avec Sentiers d'Avenir, lors de laquelle nous pourrions produire nos observations sur ce projet.

Il ajoute que l'Autorité environnementale ne sera saisie que sur la partie « Saint Jean » du projet de SPPL de Locoal Mendon, ce qui paraît surprenant au vu de la législation en vigueur qui s'intéresse aux projets « dans leur globalité »... Il nous donne également le montant du projet de Landaul (270 K€).

Lutte contre les Baccharis (avec Al Terre Breizh et « Natura2000 ») :

Il y a eu plusieurs interventions sur le terrain en ce début d'année sur les secteurs de Brenec (Locoal Mendon), Bignac (Belz), Etang de Béringue (Plouhinec), le sud de Kerboxer (St Hélène), et Pen Pont-Kercune (Locoal Mendon) .

Il y a aussi eu le 25 janvier une réunion de présentation des travaux de lutte réalisés en 2018 : le constat est encourageant, la progression des baccharis régresse nettement dans les endroits traités.

Merci à vous tous de vérifier que vous n'avez pas de Baccharis sur vos parcelles. Si vous le pouvez, enlevez-les. Sinon prévenez nous. Passez SVP le message à vos voisins s'ils ne font pas partie de l'association.

Merci aussi à tous les propriétaires de prés salés d'encourager les équipes de bénévoles (ou les entreprises) à intervenir sur vos terrains. Merci de nous prévenir si vous percevez des difficultés. Et en enfin merci à tous ceux qui pourront contribuer à l'arrachage, (la campagne d'arrachage est interrompue depuis la semaine passée – période de nidification oblige – et reprendra vers mi Aout).

Visite de la conseillère départementale :

Mme. Karine Bellec est conseillère départementale et conseillère municipale de Locoal Mendon. Elle a souhaité se rendre compte de la réalité du terrain. Nous l'avons donc rencontrée le 14 février et lui avons expliqué la problématique du secteur de Kercune/le Néguan, site sur lequel on retrouve presque toutes les difficultés rencontrées sur les autres secteurs de la Ria (existence de prés salés, zones très humides et très sensibles, submersion, érosion etc...). Elle a été très intéressée par nos études « par secteur » et nous encourage à poursuivre.

Réunion Agenda 21 commune de Locoal Mendon :

Lors de la réunion du 21 février 2019, la création d'aménagements piétonniers sur le territoire de la commune de Locoal Mendon a été évoquée. L'arrachage des baccharis également.

A noter que la commune vient de lancer une réflexion sur le sujet « déplacements-mobilité ».

Adhésions de riverains de Landaul :

Plusieurs riverains de la Ria de la commune de Landaul ont adhéré à l'association. Nous nous sommes réunis pour étudier la problématique, les synergies à mettre en œuvre, et avons effectué une visite de terrain.

En PJ encore un certain nombre de documents, tous relativement récents, où l'on retrouve notre inquiétude concernant la bonne préservation des milieux face à la sur-fréquentation des sites. Aussi un article du télégramme qui donne des informations sur les positions affichées par « les amis des chemins de ronde ». Nous partageons bien évidemment celles qui sont relatives à la protection de l'environnement, mais pas celles concernant l'application de la loi de 1976 qui rejoint le dogmatisme de la DDTM, à l'opposé d'une démarche environnementale constructive.

Nous essayerons dorénavant de vous tenir informés tous les trimestres par ce « bulletin ».
N'hésitez pas toutefois à nous (nous = membres du bureau) demander des informations complémentaires.

Merci de votre soutien !

Le président

Ronan Goavec

Membres du bureau de Sentiers d'avenir:

Thierry Guyonvarch (Vice Président), Jean Michel Gruau (Secrétaire), Raymond Charguillon (Trésorier)